



Banque le Choix du Président

INFORMATIONS À FOURNIR RELATIVES AU 3^e PILIER DE L'ACCORD DE BÂLE II

30 juin 2013

Table des matières

Table des matières.....	2
TABLEAU 1 – APERÇU ET CHAMP D’APPLICATION.....	3
TABLEAUX 2 ET 3 – STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	6
TABLEAUX 4 ET 5 – RISQUE DE CRÉDIT.....	10
TABLEAU 8 – INFORMATIONS GÉNÉRALES À FOURNIR SUR L’EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE.....	13
TABLEAU 9 – TITRISATION : informations à fournir pour l’approche standard et l’approche fondée sur les notations internes	13
TABLEAU 12 – RISQUE OPÉRATIONNEL	14
TABLEAU 14 – RISQUE DE TAUX D’INTÉRÊT LIÉ AU PORTEFEUILLE BANCAIRE	15
RISQUE DE LIQUIDITÉ	16

TABLEAU 1 – APERÇU ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent document renferme les informations à fournir concernant la Banque le Choix du Président (la « Banque PC » ou la « société ») exigées aux termes du 3^e pilier de l'Accord de Bâle II (« Bâle II»). Ces informations sont communiquées afin de répondre aux obligations d'information du 3^e pilier du BSIF qui ont été publiées en novembre 2007 et qui figurent dans le document du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire intitulé « Bâle II : Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres : Dispositif révisé – Version compilée », publié en juin 2006. L'Accord de Bâle II repose sur trois piliers :

- 1^{er} pilier : Exigences minimales de fonds propres
- 2^e pilier : Procédure de surveillance prudentielle
- 3^e pilier : Discipline de marché

Le troisième pilier apporte un complément au premier et au deuxième pilier en déterminant les informations qui doivent être fournies pour permettre aux participants du marché d'apprécier les principaux éléments d'information relatifs au champ d'application, aux fonds propres, à l'exposition aux risques et aux procédures d'évaluation des risques et, de ce fait, de déterminer si les fonds propres de la Banque PC sont adéquats.

Le BSIF exige que toutes les institutions appliquent le cadre de Bâle III et se conforment aux nouvelles obligations d'information en matière de composition des fonds propres. Le présent document traite de la structure des fonds propres ainsi que du calcul des exigences en matière d'adéquation des fonds propres selon la Directive de Bâle III, à la fois selon la méthode dite « tout compris » (c.-à-d. compte tenu de tous les ajustements qui seront requis au terme de la période de transition pour l'application des déductions qui prend fin le 1^{er} janvier 2018) et selon la méthode dite « transitoire » (c.-à-d. selon les dispositions transitoires en vigueur avant le 1^{er} janvier 2018), conformément aux exigences du BSIF.

Le présent rapport est non audité, et tous les montants qui y figurent sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Présentation de la Banque le Choix du Président

La Banque PC est une banque à charte canadienne de l'annexe I régie par la *Loi sur les banques* (Canada) et une filiale détenue entièrement et indirectement par Les Compagnies Loblaw limitée (« LCL »). En partenariat avec d'autres institutions financières, la Banque PC offre, sous la bannière des Services financiers le Choix du Président^{MD}, un éventail complet de produits et de services financiers de détail aux particuliers qui résident au Canada. Les principaux secteurs d'activité de la Banque PC sont les suivants :

Cartes de crédit

La Banque PC a lancé son programme de cartes de crédit en 2001, et elle offre actuellement la carte MasterCard Services financiers le Choix du Président (« MasterCard PC ») partout au Canada. Le programme contient certaines caractéristiques selon lesquelles les cartes de crédit ne comportent aucuns frais annuels et les détenteurs bénéficient d'un programme de récompenses concurrentiel qui leur permet d'accumuler et d'échanger des points PC contre des produits d'épicerie gratuits aux supermarchés de LCL. Les créances sur cartes de crédit et le financement connexe sont inscrits au bilan de la Banque PC.

Services bancaires de base

La Banque PC a démarré ses activités bancaires de base en 1998 par l'entremise d'un partenariat stratégique conclu avec une importante banque à charte canadienne (le « partenaire stratégique »). Sous la bannière des Services financiers le Choix du Président, la Banque PC offre des produits bancaires de détail en ligne et aux comptoirs bancaires exploités par le partenaire stratégique dans les magasins de LCL. Tous les dépôts, placements et produits de financement émis par les Services financiers le Choix du Président sont inscrits au bilan du partenaire stratégique. La Banque PC perçoit des produits d'intérêts et des honoraires aux termes de ce partenariat.

CPG

En 2010, la Banque PC a lancé un programme de certificats de placement garanti (« CPG »). Les CPG offerts par la Banque PC sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »). La Banque PC vend des CPG détenus à titre de prête-nom par l'intermédiaire de plusieurs courtiers au Canada.

Gestion des risques de la Banque PC

La Banque PC effectue le calcul des fonds propres réglementaires selon les méthodes suivantes :

- la Banque PC gère son risque de crédit à l'aide de l'approche normalisée;
- la Banque PC n'est pas exposée au risque du marché, puisqu'elle ne conclut pas de dérivés sur taux d'intérêt, sur capitaux propres, sur taux de change ou sur marchandises;
- le risque opérationnel de la Banque PC est surveillé à l'aide de la méthode des indicateurs de base.

La Banque PC a mis en œuvre un vaste processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP ») afin de cerner et d'évaluer les risques importants auxquels elle est exposée et de s'assurer ainsi de disposer de fonds propres suffisants et appropriés. La Banque PC est convaincue que les calculs relatifs au premier et au deuxième pilier sont appropriés compte tenu de son modèle de gestion, des risques inhérents, des contrôles internes et des outils de gestion des risques et des risques résiduels. Les résultats du PIEAFP exécuté par la Banque PC ont permis de conclure qu'elle jouit d'une structure de fonds propres solide.

Les principes directeurs du PIEAFP sont résumés ci-après :

- **Proportionnalité** : Le PIEAFP de la Banque PC est conçu proportionnellement au degré de risque, à la complexité et à l'envergure des activités de la Banque.
- **Évaluation prospective** : Dans le cadre du PIEAFP, la Banque PC tient compte non seulement des risques existants, mais aussi des risques émergents et des stratégies commerciales futures.
- **Processus continu** : Le PIEAFP de la Banque PC n'est pas un processus ponctuel et statique, mais plutôt un exercice dynamique et continu visant à s'assurer que la Banque possède des systèmes fiables de gestion du risque et dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques en tout temps.
- **Évolution constante** : Le PIEAFP est constamment revu et amélioré en fonction des changements apportés au profil de risque et aux plans d'affaires de la Banque PC.

- **Essai pratique** : La méthodologie et les structures servant à définir les limites de risque utilisées pour mesurer et calculer les risques conformément au PIEAFP sont intégrées aux pratiques quotidiennes de gestion du risque de la Banque PC dans le cadre du programme de surveillance des risques d'entreprise. Tous les mois, le comité de gestion des risques d'entreprise évalue les limites et le degré de tolérance au risque de la Banque PC relativement aux fonds propres et au ratio des fonds propres pour s'assurer que la Banque PC respecte sa tolérance au risque pour tous les facteurs de risque liés aux fonds propres, y compris ceux qui relèvent du PIEAFP.

Gouvernance

La société maintient une structure de gouvernance rigoureuse, qui prend la forme suivante :

- Supervision par le conseil d'administration
 - Comité de gestion des risques
 - Comité d'audit
 - Comité de révision de la conduite des affaires
 - Comité de gouvernance
- Supervision par la haute direction au moyen des organes suivants :
 - **Comité de gestion actif-passif (le « comité GAP »)** – Veille à une gestion prudente du bilan en s'assurant que la Banque PC dispose de fonds propres suffisants et appropriés compte tenu de son orientation stratégique et de ses plans commerciaux, de son profil de risque, des risques émergents auxquels elle est exposée et des situations de crise auxquelles elle peut être confrontée.
 - **Comité de gestion des risques d'entreprise (« CGRE »)** – Ce comité a pour responsabilité de repérer, de définir, d'apprécier, de gérer, de contrôler, de mesurer, de surveiller les risques d'entreprise auxquels la Banque PC est exposée et de faire rapport à leur sujet.
 - **Comité de gestion du risque de crédit et de la fraude (« CGRCF »)** – Fournit une structure de gouvernance permettant de superviser le programme de gestion du risque de crédit, notamment en précisant la philosophie de la société concernant le risque de même que son degré de tolérance au risque ainsi que les normes applicables à la gestion du risque de crédit.
 - **Audit interne (« AI »)** – Améliore les opérations de la Banque PC en fournissant une assurance indépendante sur les contrôles de la société au moyen d'une méthode d'audit fondée sur le risque.
 - **Comité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes (« LBA/LFAT »)** – Fournit une structure de gouvernance permettant de superviser le programme de LBA/LFAT de la Banque PC en orientant l'élaboration d'une méthodologie et la création d'outils destinés à repérer, à définir, à évaluer, à gérer, à contrôler, à mesurer, à surveiller et à communiquer les risques liés au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes, tout en veillant à atténuer ces risques pour respecter le seuil de tolérance de risque de la Banque PC.

TABLEAUX 2 ET 3 – STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

INFORMATIONS QUALITATIVES À FOURNIR

Capitaux propres ordinaires – fonds propres de catégorie 1 bruts

La structure des fonds propres de la Banque PC est composée des éléments suivants, qui constituent les capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres de catégorie 1 bruts de la Banque PC :

- Actions ordinaires
- Résultats non distribués
- Surplus d'apport

La société est une filiale entièrement détenue par Les Compagnies Loblaw limitée. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 30 juin 2013, 42 002 actions ordinaires de la Banque PC étaient émises et en circulation.

INFORMATIONS QUANTITATIVES À FOURNIR

Total des fonds propres

Méthode dite « tout compris »

	30 juin 2012	30 sept. 2012	31 déc. 2012	31 mars 2013	30 juin 2013
Actions ordinaires	42 002	42 002	42 002	42 002	42 002
Résultats non distribués	360 426	384 610	423 115	452 981	484 459
Surplus d'apport	5 410	5 410	5 410	5 410	5 410
Capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres de catégorie 1 brut selon l'Accord de Bâle III				500 393	531 871
Ajustements réglementaires appliqués aux capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres de catégorie 1 selon l'Accord de Bâle III				(3 969)	(2 318)
Capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres de catégorie 1 (CET1) (A)				496 424	529 553
Fonds propres de catégorie 1 additionnels	–	–	–	–	–
Total des fonds propres de catégorie 1 (B)	407 838	432 022	470 527	496 424	529 553
Total des fonds propres (C)	407 838	432 022	470 527	496 424	529 553

Méthode dite « transitoire »

	30 juin 2012	30 sept. 2012	31 déc. 2012	31 mars 2013	30 juin 2013
Capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres de catégorie 1 selon la méthode dite « tout compris » (CET1) (A)				496 424	529 553
Ajustements transitoires				3 969	2 318
Capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres de catégorie 1 (CET1) (A')				500 393	531 871
Total des fonds propres de catégorie 1 (B')				500 393	531 871
Total des fonds propres (C')				500 393	531 871

Calcul des actifs pondérés en fonction du risque (approche standard)

Méthode dite « tout compris »**Risque de crédit**

	30 juin 2012	30 sept. 2012	31 déc. 2012	31 mars 2013	30 juin 2013
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	66 923	45 163	21 912	132 097	39 825
Pondération en fonction du risque – Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	15 075	9 362	4 578	27 098	8 103
Autres titres – Titres d'emprunt de la société	–	–	–	38 472	–
Pondération en fonction du risque – Autres titres – Titres d'emprunt de la société	–	–	–	7 694	–
Bons du Trésor du gouvernement	29 957	48 995	24 991	23 983	20 997
Pondération en fonction du risque – Bons du Trésor du gouvernement	–	–	–	–	–
Prêts sur cartes de crédit	608 502	663 869	830 114	700 052	860 493
Pondération en fonction du risque – Prêts sur cartes de crédit	461 189	504 167	629 931	532 304	653 345
Autres actifs	75 370	76 614	61 960	55 277	56 621
Pondération en fonction du risque – Autres actifs	75 370	76 614	61 960	58 990	58 592
Total des actifs pondérés en fonction du risque de crédit	551 634	590 143	696 469	626 086	720 040
Risque opérationnel					
Résultat brut moyen sur trois ans	501 679	505 415	515 535	522 257	531 590
Total des actifs pondérés en fonction du risque opérationnel	940 650	947 650	966 625	979 238	996 738
Total des actifs pondérés en fonction du risque (D)	1 492 284	1 537 793	1 663 094	1 605 324	1 716 778
Ratio des fonds propres					
Ratio Capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres de catégorie 1 selon l'Accord de Bâle III et d'au moins 3,5 % (A/D)				30,92 %	30,85 %
Ratio fonds propres de catégorie 1 d'au moins 4,5 % (B/D)	27,33 %	28,09 %	28,29 %	30,92 %	30,85 %
Ratio total des fonds propres d'au moins 8 % (C/D)	27,33 %	28,09 %	28,29 %	30,92 %	30,85 %

Méthode dite « transitoire »

	30 juin 2012	30 sept. 2012	31 déc. 2012	31 mars 2013	30 juin 2013
Total des actifs pondérés en fonction du risque selon l'Accord de Bâle III				1 605 324	1 716 778
Ajustements transitoires				3 969	2 318
Total des actifs pondérés en fonction du risque selon la méthode dite « transitoire » (D')				1 609 293	1 719 096

Ratio des fonds propres

Ratio Capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres de catégorie 1 selon l'Accord de Bâle III et d'au moins 3,5 % (A'/D')				31,09 %	30,94 %
Ratio fonds propres de catégorie 1 d'au moins 4,5 % (B'/D')				31,09 %	30,94 %
Ratio total des fonds propres d'au moins 8 % (C'/D')				31,09 %	30,94 %

Ratio actifs/fonds propres

Actifs théoriques, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit	744 030	794 340	896 241	910 622	935 512
Actifs titrisés	1 505 000	1 505 000	1 505 000	1 505 000	1 505 000
Actifs nets au bilan (E)	2 249 030	2 299 340	2 401 241	2 415 622	2 440 512
Total des fonds propres (C')	407 838	432 022	470 527	500 393	531 871
Ratio actifs/fonds propres (E/C')	5,51	5,32	5,10	4,83	4,59

TABLEAUX 4 ET 5 – RISQUE DE CRÉDIT

INFORMATIONS QUALITATIVES À FOURNIR

Le risque de crédit lié au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque PC représente le risque que celle-ci subisse une perte financière par suite de l'incapacité du débiteur, pour quelque raison que ce soit, d'honorer pleinement ses engagements financiers ou contractuels.

Par la voie de son portefeuille de créances sur cartes de crédit, la Banque PC agit comme prêteur. Elle n'accorde aucune garantie et gère le portefeuille de créances en respectant le degré de tolérance au risque de crédit qui a été approuvé par le conseil d'administration ainsi que la politique établie en matière de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes.

Le portefeuille de créances sur cartes de crédit expose la Banque PC à un risque de crédit en raison :

- des stratégies ou des pratiques de la Banque PC en matière d'acquisition de nouveaux comptes;
- des stratégies ou des pratiques de la Banque PC en matière de gestion des comptes établis.

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est déterminé conformément à la politique concernant les comptes de correction de valeur liés au risque de crédit qui a été approuvée par le conseil d'administration. Un compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est établi à l'égard des prêts en défaut du portefeuille de prêts de la Banque PC lorsque survient un événement générateur de pertes. Un prêt est objectivement considéré comme étant en défaut si le titulaire de carte déclare faillite, s'il est en défaut de paiement ou s'il cesse de s'acquitter de son obligation de remboursement du prêt. Les principaux paramètres de rendement de portefeuille qui ont une influence sur le montant des pertes sur créances, comme les taux de radiation mensuels en pourcentage de la moyenne des créances et les taux de défaillance, ainsi que les données macroéconomiques clés, servent à déterminer si le compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est adéquat. Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est examiné par le chef de la gestion du risque et le chef des finances avant d'être recommandé au conseil d'administration aux fins d'approbation finale.

Aux fins comptables, les prêts sur cartes de crédit sont évalués au coût amorti, lequel tient compte d'une réduction de valeur pour pertes sur cartes de crédit. Un prêt sur carte de crédit pour lequel un paiement contractuel est en souffrance depuis 180 jours ou dont la probabilité de recouvrement est jugée faible est radié.

INFORMATIONS QUANTITATIVES À FOURNIR

Les tableaux qui suivent présentent une analyse quantitative du portefeuille global de créances sur cartes de crédit de la Banque PC par solde de compte, limite de crédit, retard de paiement et répartition géographique.

	Total des comptes			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées	En pourcentage du total des créances
Soldes de compte				
Solde créditeur	145 829	4,21 %	(13 594 254) \$	-0,57 %
Aucun solde	1 910 169	55,13 %	– \$	0,00 %
D'au moins 500,00 \$	528 455	15,25 %	107 617 319 \$	4,55 %
De 500,01 \$ à 1 000,00 \$	251 339	7,25 %	186 613 783 \$	7,89 %
De 1 000,01 \$ à 3 000,00 \$	396 082	11,43 %	716 093 134 \$	30,27 %
De 3 000,01 \$ à 5 000,00 \$	127 570	3,68 %	491 348 250 \$	20,77 %
De 5 000,01 à 10 000,00 \$	82 359	2,38 %	558 700 309 \$	23,61 %
De plus de 10 000,00 \$	23 041	0,66 %	319 122 068 \$	13,49 %
Total	3 464 844	100,00 %	2 365 900 608 \$	100,00 %

	Total des comptes			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées	En pourcentage du total des créances
Limites de crédit				
D'au moins 500 \$	368 231	10,63 %	14 740 119 \$	0,62 %
De 500,01 \$ à 1 000,00 \$	462 862	13,36 %	73 413 391 \$	3,10 %
De 1 000,01 \$ à 3 000,00 \$	902 457	26,05 %	372 566 246 \$	15,75 %
De 3 000,01 \$ à 5 000,00 \$	562 372	16,23 %	381 158 693 \$	16,11 %
De 5 000,01 à 10 000,00 \$	708 380	20,44 %	676 572 838 \$	28,60 %
De plus de 10 000,00 \$	460 542	13,29 %	847 449 321 \$	35,82 %
Total	3 464 844	100,00 %	2 365 900 608 \$	100,00 %

	Total des comptes			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées	En pourcentage du total des créances
Jours en souffrance				
Comptes en règle ¹	3 381 560	97,59 %	2 220 727 104 \$	93,86 %
De 1 jour à 29 jours	52 733	1,52 %	93 868 025 \$	3,97 %
De 30 à 59 jours	12 132	0,35 %	18 571 430 \$	0,78 %
De 60 à 89 jours	6 069	0,18 %	10 309 753 \$	0,44 %
De 90 à 119 jours	4 686	0,14 %	8 165 371 \$	0,35 %
De 120 à 149 jours	3 932	0,11 %	7 413 289 \$	0,31 %
De 150 à 179 jours	3 708	0,11 %	6 768 201 \$	0,29 %
180 jours et plus	24	0,00 %	77 435 \$	0,00 %
Total	3 464 844	100,00 %	2 365 900 608 \$	100,00 %

Note 1 : La catégorie « Comptes en règle » englobe les comptes affichant un solde nul, un solde créditeur ou un transfert.

	Total des comptes			
	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées	En pourcentage du total des créances
Provinces				
Alb.	360 656	10,41 %	284 973 252 \$	12,05 %
C.-B.	441 808	12,75 %	285 961 040 \$	12,09 %
Man.	143 252	4,13 %	111 299 362 \$	4,70 %
N.-B.	52 643	1,52 %	36 328 233 \$	1,54 %
T.-N.-L.	23 881	0,69 %	16 982 856 \$	0,72 %
N.-É.	96 922	2,80 %	70 062 988 \$	2,96 %
T. N.-O.	1 270	0,04 %	791 432 \$	0,03 %
NU	282	0,01 %	146 162 \$	0,01 %
Ont.	1 788 620	51,62 %	1 281 506 105 \$	54,17 %
Î.-P.-É.	10 674	0,31 %	8 041 249 \$	0,34 %
Qc	456 836	13,18 %	200 906 497 \$	8,49 %
Sask.	81 062	2,34 %	65 719 119 \$	2,78 %
Yn	3 278	0,09 %	2 187 694 \$	0,09 %
Autres	3 660	0,11 %	994 620 \$	0,04 %
Total	3 464 844	100,00 %	2 365 900 608 \$	100,00 %

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit pour le semestre clos le 30 juin 2013 :

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit à l'ouverture de la période	42 736 \$
Provision pour pertes sur cartes de crédit	48 003
Recouvrements	6 818
Sorties	(55 133)
Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit au 30 juin 2013	<u>42 424 \$</u>

TABLEAU 8 – INFORMATIONS GÉNÉRALES À FOURNIR SUR L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

La Banque PC gère son exposition au risque de contrepartie de façon prudente en attribuant à l'interne des limites d'exposition totale, de durée et de notation pour chaque contrepartie.

INFORMATIONS QUANTITATIVES À FOURNIR

	<u>30 juin 2012</u>	<u>30 sept. 2012</u>	<u>31 déc. 2012</u>	<u>31 mars 2013</u>	<u>30 juin 2013</u>
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	66 923 \$	45 163 \$	21 912 \$	132 097 \$	39 825 \$
Bons du Trésor du gouvernement	29 957 \$	48 995 \$	24 991 \$	23 983 \$	20 997 \$

TABLEAU 9 – TITRISATION : informations à fournir pour l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes**INFORMATIONS QUALITATIVES À FOURNIR**

Le risque lié à la titrisation, qui s'entend de l'incapacité à conclure des ententes de titrisation adéquates aux fins de financement, représente le risque que la Banque PC se trouve incapable de remplir les exigences stipulées dans ses accords de titrisation. La Banque PC agit à titre d'initiateur et de promoteur de son programme de titrisation. Elle n'investit pas dans des titres adossés à des actifs et ne fournit pas de concours de trésorerie à des programmes de papier commercial adossé à des actifs.

La Banque PC compte sur son programme de titrisation pour financer une grande partie de ses créances sur cartes de crédit. Le programme de titrisation comprend les deux grands volets suivants :

- Billets à terme émis par Fiducie cartes de crédit Eagle. En 2010, Fiducie cartes de crédit Eagle a émis des billets à moyen terme à 2,88 % de 250 millions de dollars échéant en 2013 ainsi que des billets à moyen terme à 3,58 % de 350 millions de dollars échéant en 2015.
- Papier commercial adossé à des actifs émis par les autres fiducies de titrisation indépendantes, comportant des taux variables et venant à échéance d'ici à 2015.

ANALYSE QUANTITATIVE

(en millions de dollars canadiens)

	30 juin 2012	30 sept. 2012	31 déc. 2012	31 mars 2013	30 juin 2013
Créances sur cartes de crédit	2 058 \$	2 129 \$	2 292 \$	2 162 \$	2 323 \$
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	905 \$	905 \$	905 \$	905 \$	905 \$

Fiducie cartes de crédit Eagle – Renseignements sur la notation

	Notation de DBRS Limited	Notation de Moody's Investors Service, Inc.
Billets de catégorie A de la série 2010-1 de la Fiducie de cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	Aaa (sf)
Billets de catégorie B de la série 2010-1 de la Fiducie de cartes de crédit Eagle	A (sf)	A2 (sf)
Billets de catégorie C de la série 2010-1 de la Fiducie de cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	Baa2 (sf)
Billets de catégorie A de la série 2010-2 de la Fiducie de cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	Aaa (sf)
Billets de catégorie B de la série 2010-2 de la Fiducie de cartes de crédit Eagle	A (sf)	A2 (sf)
Billets de catégorie C de la série 2010-2 de la Fiducie de cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	Baa2 (sf)

TABLEAU 12 – RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel s'entend du risque qu'une perte directe ou indirecte découle de processus internes inadéquats ou défectueux, de personnes ou de systèmes, ou d'événements extérieurs. Les principaux risques opérationnels évalués comprennent les partenariats et l'impartition, l'interruption des activités, la sécurité des données, les enjeux réglementaires, les litiges, la planification stratégique et l'exécution. Le comité de gestion des risques d'entreprise de la Banque PC a pour mandat d'évaluer le risque opérationnel avec l'appui de divers groupes internes et des équipes chargées du contrôle interne et de la conformité. Le comité de gestion des risques d'entreprise établit certaines limites de conformité relativement à chacun des risques et en effectue le suivi tous les mois aux fins de l'assurance de la conformité.

La Banque PC emploie la méthode des indicateurs de base pour mesurer le risque opérationnel. Celui-ci est calculé selon la méthode présentée à la section « TABLEAUX 2 et 3 – Structure et adéquation des fonds propres ».

TABLEAU 14 – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT LIÉ AU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les variations des taux d'intérêt ou de la volatilité des taux d'intérêt entraînent une perte financière, notamment en raison d'une augmentation du coût des fonds ou d'une diminution des marges occasionnée par une hausse des taux d'intérêt.

Pour réduire ce risque, la Banque applique les mesures d'atténuation suivantes :

- La politique de gestion actif-passif est la principale politique que le conseil a mise en place à la Banque PC pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les principes clés de cette politique sont les suivants :
 - Préserver la valeur à long terme du revenu tiré de l'écart de taux généré par les activités malgré la fluctuation des taux d'intérêt;
 - Gérer les flux de trésorerie tirés des actifs et des passifs de façon à maximiser le bénéfice tout en respectant les degrés de tolérance au risque approuvés.
- Il incombe à la direction de surveiller, de gérer les risques de taux d'intérêt et d'en faire rapport conformément aux politiques approuvées par le conseil. Le comité GAP se réunit mensuellement pour examiner le coût des fonds par canal, le plan de financement et la proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable du portefeuille, et il se réunit trimestriellement pour examiner la sensibilité des produits d'intérêts nets de la Banque PC et des fonds propres réglementaires aux fluctuations parallèles et non parallèles des taux d'intérêt. Chaque trimestre, le comité GAP présente son rapport au comité d'audit du conseil. Une fois par année, le comité d'audit du conseil approuve le plan de gestion du risque de taux d'intérêt.
- Structure des limites – La Banque PC s'assure de respecter les limites suivantes afin de se conformer aux politiques susmentionnées :

Proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable

- EXIGENCE : Une proportion adéquate d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable permet de diversifier l'exposition au risque de taux d'intérêt. La proportion acceptable d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable se situe dans une fourchette de 40 % à 60 %; aucune des tranches ne peut constituer plus de 60 % du portefeuille. La proportion ciblée est de 40 % d'instruments à taux fixe et de 60 % d'instruments à taux variable.
- Au 30 juin 2013, les passifs de la Banque PC étaient composés à 51 % d'instruments à taux variable et à 49 % d'instruments à taux fixe.

Sensibilité des produits d'intérêts nets

- EXIGENCE : Pour chaque variation négative parallèle de 200 points de base des taux d'intérêt, l'incidence sur les produits d'intérêts nets des 12 mois suivants ne doit pas dépasser 15 %.
- Au 30 juin 2013, le ratio de sensibilité des produits d'intérêts nets de la Banque PC était de 7,3 % pour une variation défavorable de 200 points de base des taux d'intérêt.

Sensibilité de la valeur marchande

- EXIGENCE : Pour chaque variation parallèle de 200 points de base, l'incidence sur les fonds propres réglementaires ne doit pas dépasser 20 %.
- Au 30 juin 2013, la sensibilité de la valeur marchande de la Banque PC était de 5,1% pour une variation défavorable de 200 points de base des taux d'intérêt.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Méthode de gestion du risque de liquidité de la Banque PC

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Banque PC ne soit pas en mesure de produire ou d'obtenir suffisamment de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie en temps opportun et à des prix raisonnables pour respecter ses engagements à mesure qu'ils arrivent à échéance et de financer de nouvelles occasions d'affaires dans le cadre de ses activités courantes. Le risque de liquidité correspond au risque que court la société de subir des pertes si elle ne détenait pas de liquidité suffisante pour surmonter une crise éventuelle.

La Banque PC conserve un encours d'actifs liquides de haute qualité et non grevés (« actifs liquides ») suffisant pour répondre à ses besoins opérationnels et couvrir les sorties de trésorerie prévues et imprévues. La valeur des actifs liquides est directement liée aux exigences opérationnelles, à l'encours et l'échéance des CPG et à d'autres passifs venant à échéance. Les actifs liquides font également l'objet d'une surveillance quotidienne et sont étayés par une gamme d'indicateurs. Au 30 juin 2013, les actifs liquides se chiffraient à 61 millions de dollars.

La Banque PC respecte un cadre exhaustif relativement à la gestion du risque de liquidité, lequel est établi selon :

- Des politiques approuvées par le conseil d'administration et réévaluées annuellement;
- Des programmes de financement approuvés par le conseil d'administration qui assurent une diversification efficace des sources et des échéances du financement;
- La tenue régulière de simulations de crises et d'analyses de sensibilité selon divers scénarios;
- La garantie que les activités de trésorerie sont appuyées par une expérience adéquate et des ressources compétentes.